

N° 2018/E6/059

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DEPOSEE PAR :** M. Romain COLONNA AU NOM DU GROUPE « FEMU A  
CORSICA »

**OBJET :** DEMANDE D'ADHESION DE LA CORSE A LA FIFA  
(FEDERATION INTERNATIONALE DE FOOTBALL  
ASSOCIATION).

---

**VU** l'article 6 des statuts de la FIFA qui dispose que : « Avec l'autorisation de l'association membre du pays dont elle dépend, une association d'une région n'ayant pas encore obtenu l'indépendance peut également demander l'admission à la FIFA »,

**VU** l'article 5 des statuts de la FIFA qui dispose que : « Chacune des quatre associations britanniques est reconnue comme association membre individuelle de la FIFA »,

**CONSIDERANT** que selon les articles précités l'Ecosse, Gibraltar, la Nouvelle-Calédonie ou Tahiti par exemple ont un siège à la FIFA et participent par conséquent aux matchs de qualification à la coupe du monde,

**CONSIDERANT** que plusieurs territoires dont la population est bien inférieure à celle de la Corse ont un siège à la FIFA,

**CONSIDERANT** les valeurs véhiculées par le sport,

**CONSIDERANT** le caractère très populaire du football en Corse,

**CONSIDERANT** la Ligue corse de football,

**CONSIDERANT** l'existence de la *Squadra Corsa* depuis maintenant près de 50 ans,

**CONSIDERANT** les nombreux matchs internationaux auxquels la *Squadra Corsa* a participé,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**MANDATE** le Président du Conseil exécutif afin d'effectuer les démarches nécessaires, notamment auprès de la Fédération Française de Football, en vue d'une éventuelle adhésion de la Corse à la FIFA.